

PROCÈS-VERBAL **de la réunion du Conseil Municipal** **du lundi 4 décembre 2017 à 20h**

Par convocations individuelles adressées le 27 novembre 2017 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 4 décembre 2017.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017
2. Communications du Maire
3. Rapport de commissions
4. Affaires financières : DM n°3
5. Affaires financières : demandes de subvention Travaux Mairie
6. Affaires financières : demande de subvention Éclairage public Rue de Bischwiller (DETR)
7. Affaires financières : recouvrement de frais de chauffage d'un logement communal
8. Affaires financières : révision du montant des frais d'eau pour les logements communaux
9. Affaires financières : ajustement d'un loyer d'un logement communal
10. Affaires financières : indemnités de conseil allouées à la trésorière
11. Affaires financières : mode de répartition du produit de la chasse et attribution des indemnités
12. ONF - Programme des travaux en forêt communale (2018)
13. ONF - Approbation de l'état d'assiette de coupes pour 2019
14. Renouvellement du contrat enfance – jeunesse avec la CAF
15. Affaires de personnel : approbation d'une prime de Noël pour l'apprentie CAP
16. Révision des statuts de la Musique Municipale de Gries
17. Convention portant groupement de commande avec la CCBZ
18. Divers

L'an deux mil dix-sept, le quatre décembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire.

Présents :

M. Eric HOFFSTETTER, Maire.

M. Jacques ECKERT, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, Mme Véronique IFFER, Mme Michèle NAVE, Adjoints.

M. Jean-Paul BURKARDT, Mme Sylvie GRATHWOHL, Mme Agnès GUILLAUME, Mme Anne GUYAU, M. Christophe HEITZ, Mme Patricia HUMMEL, M. Patrick KERN, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Christian SCHAEFFER, M. Alain VOLTZENLOGEL, M. Richard VOLTZENLOGEL, M. Damien WERLE.

Excusés : M. Patrick SIMON, pouvoir à Jean-Paul BURKARDT

M. Claude KERN, pouvoir à M. Jacky NOLETTA

Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE

Mme Patrice ZENSS, pouvoir à Mme Véronique IFFER

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents.

M. Jean-Paul BURKARDT est nommé secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2017.

2) Communications du Maire

Agenda

- Lundi 23/10 : Réunion projet « Mairie » (APS) avec architecte
Commission des finances « com com »
Conseil communautaire
- Mardi 24/10 : Commission des travaux
Réunion pour mise en place épicerie solidaire à Brumath
- Jeudi 26/10 : Comité ASC
- Samedi 4/11 : Commission sécurité Messti
Enterrement ancien Maire de Weyersheim
- Lundi 6/11 : Commission « communication »
- Mardi 7/11 : Commission « administrative » pour la révision de la liste électorale
Réunion Conseil d'école maternelle
- Mercredi 8/11 : Réunion CCAS
Réunion amicale des maires du canton à Hoerd
Commission Jeunesse (CIJ) à la CCBZ
- Jeudi 9/11 : Conseil école élémentaire
- Vendredi 10/11 : Visite de locaux pour la mairie
- Samedi 11/11 : Bourse aux vêtements de l'association Graine de Mômes
Cérémonie 11 Novembre
85 ans René WEISS
- Dimanche 12/11 : Nochmessti
- Lundi 13/11 : Réunion « Toutes commissions »
- Mercredi 15/11 : Réunion Président délégué de la Musique (Révision des statuts)
- Jeudi 16/11 : 20^{ème} anniversaire de la Bibliothèque
- Vendredi 17/11 : Réunion avec le Centre de Gestion sur le RIFSEEP
AG du Tennis

- Dimanche 19/11 : Concert église protestante Orchestres petites formations
Lundi 20/11 : Commission des finances « com com »
Conseil communautaire
- Mardi 21-23/11 : Congrès des Maires à Paris
- Samedi 25/11 : Repas Sainte Barbe des pompiers
- Lundi 27/11 : Réunion avec la Région Grand Est (Projet « Mairie »)
Commission des finances « com com » (tarifs)
- Mardi 28/11 : Commission « POS-PLU »
- Mercredi 29/11 : Commission « Finances »
- Vendredi 1/12 : Cérémonie Honorariat au Maire de Claude KERN
- Samedi 2/12 : Préparation de la salle pour la fête de Noël des Aïnés
- Dimanche 3/12 : Fête de Noël des Aïnés
Illumination 1^{ère} Bougie de l'Avent

DIA

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

- Section 11, n °671/201 ; 656/212 ; 657/201 ; 658/212 ; 669/201 ; 670/212
- Section 16, n °295/124 ; 297/123
- Section 8, n °29 ;
- Section 10, n° 162/12
- Section 9, n °63/1
- Section 10 n °98/27 ; 100/30

3) Rapport de commissions

De nombreuses commissions se sont réunies depuis le Conseil Municipal du 16 octobre 2017.

- Commission « **Travaux – Voirie – Sécurité** » du 24/10
- Commission « **Travaux – Voirie – Sécurité** » du 4/11 avec la visite du MESSTI
- Commission « **Communication** » du 6/11
- Commission Administrative pour la « **Révision de la liste Électorale** » du 7/11
- Réunion « **Toutes commissions** » le 13/11
- Commission « **POS-PLU** » du 28/11
- Commission « **Finances** » du 29/11

Le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte de ces rapports.

Point n°4 : Décision modificative n°3 du Budget

M. le Maire Eric HOFFSTETTER, soumet à l'assemblée une proposition modificative du Budget Primitif 2017 avec des ajustements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement. Il donne des explications sur les différents travaux prévus.

DÉCISIONS MODIFICATIVES N° 3/2017

DÉPENSES		RECETTES	
<u>Section d'investissement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
21318 Porte d'entrée logement poste	2 002,69	10226 Taxe d'aménagement	8 900,00
21312 Clôture école élémentaire (supplément platines)	3 060,00		
21312 Sol souple école maternelle	5 000,00		
2183 Matériel informatique (vidéoprojecteur école élémentaire)	1 800,00		
2188 Micros HF ELF	1 000,00		
2188 Stores intérieurs salle des fêtes ELF	3 000,00		
2188 Conteneur rangement pour le football	2 200,00		
014 Dépenses imprévues	-9 162,69		
TOTAL	8 900,00	TOTAL	8 900,00
<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section de fonctionnement</u>	
60611 Eau et assainissement	2 500,00	7318 Autres impôts locaux	4 842,00
60622 Carburants	300,00	7411 Dotation forfaitaire	4 725,00
60631 Produits d'entretien	500,00	74121 Dotation de Solidarité Rurale	-16 184,00
60632 Petit matériel	500,00	74127 Dotation Nationale de Péréquation	-1 477,00
60633 Fournitures de voirie	500,00	7473 Subventions du Département	1 682,24
6065 Livres de Noël pour les élèves de l'école élémentaire	-836,00	7482 Fonds péréquation taxe additionnelle aux DEMO	5 954,45
6068 Autres fournitures	1 000,00	74832 Fonds départemental taxe professionnelle	8 300,00
61521 Entretien des terrains	1 000,00	74835 Compensation exécution TH	9 667,00
6188 Autres frais divers	600,00	7788 Remboursement assurances	2 000,00
6237 Réceptions	3 500,00		
6262 Frais de télécommunications	1 000,00		
62878 Spectacle pour les élèves de l'école élémentaire	836,00		
6411 Personnel titulaire	15 000,00		
6413 Personnel non titulaire	-15 000,00		
6451 Cotisations à l'URSSAF	4 000,00		
6474 Versement aux œuvres sociales (GAS, CNAS)	50,00		
022 Dépenses imprévues	4 059,69		
TOTAL	19 509,69	TOTAL	19 509,69

29/11/2017

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- **VOTE** la décision modificative n°3 du budget primitif 2017 telle que détaillée dans le tableau
- **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur

5) Demandes de subventions : Travaux de restructuration de la mairie, construction d'une annexe à la mairie (salle du conseil municipal et des mariages, utilisations associatives)

Dans le cadre de ce projet, la commune de GRIES peut bénéficier de subventions auprès de plusieurs partenaires dans le cadre de différents dispositifs : Etat (DETR et FSIL), Communauté de Communes de la Basse Zorn (Conseil Départemental), Région Grand Est (Soutien à l'investissement local) et Conseil Départemental du Bas-Rhin (fonds de solidarité communale).

Le cout prévisionnel du projet au stade de l'Avant-Projet Sommaire est de **1 410 933.85 € HT** (*travaux + mission de maîtrise d'œuvre*), avec une répartition comme suit :

- Travaux de restructuration de la mairie : 479 561 € HT
- Travaux de construction d'une annexe : 747 738 € HT
- Mission de maitrise d'œuvre : 184 034.85 € HT

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

➤ ETAT (<i>DETR</i>)	423 280.15 €
➤ ETAT (<i>FSIL</i>)	239 373.55 €
➤ Com Com (<i>fonds de concours</i>)	150 000.00 €
➤ Conseil Départemental	100 000.00 €
➤ Région Grand Est	75 000.00 €
➤ Commune de Gries	423 280.15 €

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide

- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de solliciter les différents partenaires.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'ETAT au titre de la dotation « DETR » pour un montant de 423 280.15 €
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'ETAT au titre de la dotation de « Fonds de Soutien à l'Investissement public local » (FSIL) pour un montant de 239 373.55 €.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Basse Zorn au titre du dispositif « fonds de concours » pour un montant de 150 000 €.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « fonds de solidarité communale » pour un montant de 100 000 €.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif « soutien à l'investissement local » pour un montant de 75 000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet

6) Demandes de subventions : Travaux d'éclairage public rue de Bischwiller

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Bischwiller qui seront réalisés en 2018 par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn (*coût de 820 K€ HT*), la commune devra réaliser en complément et prendre en charge des travaux de rénovation de l'éclairage public.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu l'installation de 40 mâts sur toute la longueur de la rue qui est de 1.1 kms. Le coût total prévisionnel des travaux est de 89 369.20 € HT.
L'Etat, au titre de la DETR, sera sollicité à hauteur de 40 % du cout du projet, soit 35 747.68 €.

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide

- **DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2018 d'un montant de 35 747.68 €, soit 40 % du montant de la dépense.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents
- **D'INSCRIRE** le montant des travaux au BP 2018

7) Recouvrement de frais de chauffage d'un bâtiment communal

M. Eric HOFFSTETTER présente le décompte des frais de chauffage du bâtiment communal de la Poste 60 rue Principale pour la période de chauffe du 1^{er} mai 2016 au 1^{er} novembre 2017.

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide

- **DE FIXER** le solde de la participation des frais de chauffage du bâtiment de la Poste 60 rue Principale pour la période de chauffe 2016-2017 (*1^{er} Mai 2016 à 1^{er} novembre 2017*) comme suit :
 - o **La Poste** : **989.72 €**
 - o **Mme MESSANG** : **533.74 €**
- **DE FIXER** les acomptes de chauffage pour la période de chauffe 2017-2018 (du 1^{er} novembre 2017 au 30 avril 2018) comme suit :
 - o La Poste : 500 € x 2

8) Révision du montant des frais d'eau pour les logements communaux

Par délibération du 18/3/2016, le Conseil Municipal avait fixé le montant de la redevance d'eau et d'assainissement à 83 € par personne et par semestre. Il s'avère que ce montant est trop élevé pour les locataires des logements communaux. Dans l'attente de la pose de compteurs individuels, il est proposé de le réajuster avec effet au 1^{er} juillet 2017 (2^{ème} semestre) pour le ramener au tarif préalable qui était de 72 € par personne et par semestre.

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide

- **DE FIXER** à 72 € par personne et par semestre le montant des frais à recouvrer pour l'eau et l'assainissement à compter du 1^{er} juillet 2017 (2^{ème} semestre 2017).

9) Ajustement d'un loyer d'un logement communal

La commune a signé un bail avec le BCGO le 11 août 2016 pour la location d'un logement communal au 1^{er} étage de la maison sise au 62 rue Principale, au-dessus de l'école maternelle, comprenant 3 pièces, une cuisine, une salle de bains, un WC, 1 partie cave, 1 partie combles et un garage. La surface habitable corrigée de l'appartement est de 85 m². Le loyer mensuel consenti est de 506 € pour le logement et de 20 € pour le garage.

Le locataire a entrepris d'importants travaux dans l'appartement au cours de l'été 2017 et a sollicité la commune pour une participation financière.

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide

- **D'AUTORISER** le Maire à exonérer le locataire du 62 rue Principale, tel que décrit ci-dessus, du paiement des loyers du logement de novembre et décembre 2017.
- **DE PROCÉDER** à l'annulation des mandats correspondants.

10) Indemnité de conseil à la Trésorière

Depuis le 1er juillet 2017, une nouvelle Trésorière municipale est en poste à la Trésorerie de Brumath, en la personne de Danièle REITZ. Le receveur municipal assure des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983. Cette indemnité d'un montant de 271.18 € brut est calculée selon les bases définies à l'article 4 du même arrêté. Elle correspond à la période du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2017.

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide

- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil d'un montant de 271,18 € brut correspondant à la période du 1er juillet au 31 décembre 2017

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

11) Mode de répartition du produit de la chasse et attribution des indemnités

L'article L 429-2 du Code de l'Environnement stipule que le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires. La répartition du produit de la location doit donc se faire suivant l'article L.429-12 du Code de l'Environnement. Ce travail de répartition se fait par les employés du secrétariat de la Mairie et le Trésorier.

Par délibération du 27/3/2015, le Conseil Municipal a attribué une répartition du produit de la location pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, comme suit :

- Mme Christiane GEISSLER, attaché, 50%
- Mmes Carine STURNY, Carole BERNOLD et Charlotte GLESS, les 50% restants au prorata du travail effectué.

M. Eric HOFFSTETTER propose de revoir cette répartition comme suit à compter de cette année 2017 :

- M. Jean-François SARRAS, DGS (33.5 %)
- Mme Carine STURNY (33.5 %)
- Mme Carole BERNOLD (16.5 %)
- Mme Charlotte GLESS (16.5 %)

Après en avoir délibéré

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 29 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE

- le versement du produit de la chasse pour la période 2015-2024 aux différents propriétaires,
- l'attribution de l'indemnité sur le produit de la location de chasse pour la période du 1^{er} février 2017 au 1^{er} février 2024 à :
 - M. le Trésorier Municipal
 - M. Jean-François SARRAS, attaché, DGS (33.5 %)
 - Mme Carine STURNY (33.5 %)
 - Mme Carole BERNOLD (16.5 %)
 - Mme Charlotte GLESS (16.5 %)
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous actes y relatifs.

12) Programme des travaux 2018 en forêt communale

M. Jacky NOLETTA présente le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux (*maintenance, sylviculture, infrastructure et accueil du public*) de la forêt communale pour l'exercice 2018. Les travaux d'exploitation concernent de l'abattage et du façonnage, ainsi que du débardage. Le volume de bois concerné est de 1 113m³ pour un coût prévisionnel de 30 802 € HT, avec une recette brute escomptée est de 58 570 € HT. En complément, l'ONF préconise un programme d'actions pour la gestion durable du patrimoine forestier, dont le cout total est de 14 208 € HT (actions sylvicoles, travaux d'infrastructures et touristiques).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** les programmes de travaux (d'exploitation et patrimoniaux) présentés par l'Office National des Forêts en forêt communale pour l'exercice 2018 ;
- **D'APPROUVER** l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 58 570 € HT pour un volume de 1 113 m³ ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à les signer et **APPROUVER** leur réalisation par voie de conventions ou de devis dans la limite des crédits ouverts par le conseil municipal au budget ;
- **VOTE** les crédits correspondants comme suit :
 - 30 802 € HT pour les travaux d'exploitation
 - 14 208 € HT pour les travaux patrimoniaux

Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018

13) Approbation de l'état d'assiette de coupes pour 2019

L'ONF établit chaque année pour les forêts qui relèvent du régime forestier un état d'assiette des coupes qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage. Cet état est élaboré en application de l'aménagement forestier. Pour la forêt communale, l'ONF propose un état d'assiette des coupes 2019 à marteler comme suit :

- Parcelle n°13, surface 5.37 a, 124 m³
- Parcelle n°2, surface 7.98 a, 231 m³
- Parcelle n°5, surface 2.77 a, 163 m³
- Toutes parcelles, chablis, 50 m³

Cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage pendant cet hiver, ces coupes seront inscrites à l'état prévisionnel des Coupes de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** l'état d'assiette de coupes à marteler pour l'année 2019 comme suit
 - Parcelles concernées 13 – 2 – 5
 - Volume total 568 m³
 - Mode de vente prévu Façonné + chablis

14) Renouvellement du Contrat Enfance – Jeunesse avec la CAF du Bas-Rhin

Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des jeunes et enfants par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le contrat Enfance-Jeunesse est conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et est arrivé à échéance au 31 décembre 2016. Destiné à apporter une aide financière à la Commune pour le fonctionnement du périscolaire, ce contrat doit être renouvelé pour une nouvelle période de 4 ans aux mêmes conditions que le précédent contrat.

Il s'agit d'un renouvellement à l'identique de notre contrat, avec maintien des engagements de la CAF en l'état, qui figurent dans l'annexe financière, qui sera le cœur de cette nouvelle convention. Le montant indiqué de 14 432.55 € dans l'annexe correspond au total de l'aide maximale que la commune peut prétendre avoir de la CAF sur une année.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'AUTORISER** le Maire à signer le nouveau contrat Enfance – Jeunesse avec la CAF du Bas-Rhin pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020.

15) Prime de Noël de l'apprentie « CAP Petite Enfance »

M^{elle} Jessica CEBRAL est en poste depuis le 1er septembre 2017 à l'école maternelle en tant qu'apprentie CAP Petite Enfance. Comme chaque année, il est proposé de verser une prime de Noël, proratisée sur 4 mois, de septembre à décembre 2017.

Vu la délibération du 19 décembre 2005,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 29 novembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'ATTRIBUER** une prime de fin d'année d'un montant brut de **209.56 €** à M^{elle} Jessica CEBRAL, apprentie à l'école maternelle

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017.

16) Révision des statuts de la Musique Municipale de Gries

A l'occasion de la dernière Assemblée Générale de la Musique Municipale, un nouveau comité a été élu, avec M. Hervé MEISSNER en tant que président - délégué. Suite à la composition de ce nouveau Comité et aux dernières élections du 9 octobre dernier, les statuts de la Musique Municipale ont été révisés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **DECIDE**

- **D'APPROUVER** la révision des statuts de la Musique Municipale de Gries ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à les signer

17) Convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché unique de prestation de service relatif à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux, l'élaboration d'un plan de prévention et la mise à jour du document unique

La Communauté de Communes de la Basse-Zorn et la plupart de ses communes membres sont dotées d'un document unique des risques professionnels, nécessitant une mise à jour. Celui de Gries remonte à 2013 et avait été réalisé par le bureau d'études SOCOTEC (selon délibération du 5/12/2011). La Loi impose par ailleurs l'élaboration d'un plan de prévention des risques psychosociaux.

En vue de permettre des économies d'échelle et une mutualisation de la procédure de passation de marché, la Communauté de Communes de la Basse-Zorn et les communes de Geudertheim, de Gries, de Hoerdt, de Kurtzenhouse, de Weitbruch et de Weyersheim souhaitent passer un groupement de commande, ceci en application des dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Une convention doit pour cela être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.

- Considérant qu'afin de faciliter la gestion du marché de prestation de service, de permettre des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés, les sept collectivités souhaitent passer un groupement de commande,
- Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,
- Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les deux parties,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE

- **DE METTRE EN PLACE** un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de la Basse Zorn et les communes de Geudertheim, de Gries, de Hoerdt, de Kurtzenhouse, de Weitbruch et de Weyersheim dans le cadre de la passation d'un marché de prestation de service pour la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux, l'élaboration d'un plan de prévention et la mise à jour du document unique,
- **D'ACCEPTER** d'être membre du groupement de commande, dont la Communauté de communes de la Basse-Zorn sera le coordonnateur,
- **DE VALIDER** les termes de la convention constitutive,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir,
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice,
- **DE PRECISER** que les frais de fonctionnement du groupement sont avancés par le coordonnateur et répartis à parts égales entre les collectivités concernées,
- **DE SOLLICITER** l'attribution des subventions correspondantes, notamment auprès du Fonds National de Prévention,
- **DE DONNER** pouvoir au Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

18) Divers

M. Eric HOFFSTETTER indique que la commune devra prendre une délibération spécifique d'ici la fin de l'année sur la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) pour les agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2018. Le conseil municipal se réunira le mardi 19 décembre pour délibérer sur ce point.

M. Jacques ECKERT précise que le Conseil Départemental nous a transmis un mail le 16/11 indiquant l'abandon du soutien au dispositif de valorisation du patrimoine, alors qu'il nous avait proposé en septembre la reconduction, et qu'une délibération avait été prise le 16 octobre en ce sens.

M. Jacques ECKERT informe qu'il y aura un article dans le prochain Gries Infos sur l'engagement d'un agent de surveillance de la voie publique par la CCBZ

Agenda

Mercredi 6/12	18h	Réunion avec la Sous-Préfète
Mercredi 6/12	18h30	Conférence Territoriale Nord à Brumath (Jacques)
Samedi 9/12		Marché de Noël et Magie de Noël
Samedi 9/12, dimanche 10/12		Exposition Avicole Groupement Bas-Rhin Nord
Dimanche 10/12	18h00	Allumage 2 ^{ème} Bougie de l'Avent
Dimanche 17/12	9h30 à 14h	Réunion Toutes commissions CIJ
	17h00	Concert d'Hiver de la MMG – Église catholique
	18h30	Allumage 3 ^{ème} bougie de l'Avent
Lundi 18/12	18h00	Conseil Communautaire
Mardi 19/12	20h00	Conseil Municipal
Vendredi 22/12	19h00	Audition de l'école de musique municipale
Dimanche 31/12		Réveillon de la Saint-Sylvestre (FC Gries)
Mercredi 3/1	14h00	Réunion avec le Département sur les bénéficiaires du RSA
Lundi 8/1	18h30	Réunion publique Aménagement Rue de Bischwiller
Vendredi 12/1	19h00	Vœux du Maire et accueil nouveaux habitants
Lundi 22/1	20h00	Conseil Communautaire
Lundi 29/1	20h00	Conseil Municipal

M. le Maire Eric HOFFSTETTER lève la séance à 22h

Le rapporteur,
Jean-Paul BURKARDT

Affiché le

Retiré le

Ont signé le présent procès-verbal

M. Eric HOFFSTETTER, Maire

M. Claude KERN
Pouvoir à M. Jacky NOLETTA

M. Jacques ECKERT, Adjoint

M. Patrick KERN

M. Jacky NOLETTA, Adjoint

Mme Sabine KROMMENACKER

Mme Fabienne ANTHONY, Adjointe

Mme Emmanuelle PARISSE

Mme Véronique IFFER, Adjointe

M. Christian SCHAEFFER

Mme Michèle NAVE, Adjointe

M. Patrick SIMON
Pouvoir à M. Jean-Paul BURKARDT

M. Jean-Paul BURKARDT

M. Alain VOLTZENLOGEL

Mme Géraldine FURST
Pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE

M. Richard VOLTZENLOGEL

Mme Sylvie GRATHWOHL

M. Damien WERLE

Mme Agnès GUILLAUME

Mme Patrice ZENSS
Pouvoir à Mme Véronique IFFER

Mme Anne GUYAU

M. Christophe HEITZ

Mme Patricia HUMMEL